

**21 ET 22 AVRIL 2023**

**55<sup>EME</sup> RALLYE DU PAYS  
GENTIANE**



**COUPE DE FRANCE DES RALLYES**

**REGLEMENT**



## 55<sup>ème</sup> RALLYE REGIONAL du PAYS GENTIANE

21 et 22 Avril 2023

Ce règlement complète le Règlement Standard des Rallyes

### **PROGRAMME – HORAIRES**

Parution du règlement : .....A partir de l'obtention du visa de la FFSA  
Ouverture des engagements : .....A parution du règlement  
Clôture des engagements : .....11/04/2023 à minuit

Parution du road- book : 20/04/2023 à disposition au siège de l'A.S.A. ARVERNE, à l'ATELIER Miam  
Place du Monument et au Café de la Mairie Place de l'Hotel de Ville 15400 RIOM ES MONTAGNES  
Dates et heures des reconnaissances : le 21/04/2023 de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 et le 22 Avril  
2023 du 6h00 à 7h30.

Vérifications des documents et des voitures le 21/04/2023 de 15h00 à 22h00 et le 22/04/2023 de 6h30 à 7h30  
De 15h15 à 22h15 et de 6h45 à 7h45 pour les vérifications techniques.  
(Place de la Mairie RIOM -ès-MONTAGNES).

Heure de mise en place du parc de départ le 21/04/2023 à partir de 14h30 (Parking de la Mairie)

1<sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs le 22/04/2023 à 7h30 ( Agence Immobilière Pays Gentiane Immobilier  
9 Avenue de la République RIOM -ès-M.)

Publication des équipages admis au départ le : 22/04/2023 à 8h30

Publication des heures et ordres de départ le : 22/04/2023 à 8h30

Briefing des pilotes : Document écrit, remis et émargé par tous les concurrents.

Départ de : Riom -ès-Montagnes le 22 /04/2023 à 8h45 .

Arrivée à : Riom -ès-Montagnes le 22/04/2023 à partir de 16h25 .

Vérification finale le 22/04/2023 à SARL Garage des Gentianes à Riom -ès-Montagnes

Publication des résultats du rallye le 22/04/2023, 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent

Remise des prix le 22/04/2023 Podium Place de la Mairie de Riom -ès-Montagnes, fin du parc fermé.

### **ARTICLE 1P. ORGANISATION**

L' Association Sportive Automobile ARVERNE organise les 21 et 22 Avril 2023 en qualité d'organisateur  
administratif et d'organisateur technique le 55<sup>ème</sup> RALLYE REGIONAL DU PAYS GENTIANE.

*Le présent règlement a reçu le visa F.F.S.A. numéro 73 en date du 22 Janvier 2023, délivré par la ligue Régionale  
du Sport Automobile d'Auvergne.*

#### **Comité d'Organisation**

Président : Michel DESMARIE

Membres : Jessica ROBERT, Julie DESMARIE, Thierry JONCOUX, Pierre PRIVAT, David BROQUIN, Claude  
MARQUE, Stéphane DESSAUX, Hervé SARDEGNE, Raphaël MOINS.

Secrétariat du Rallye, Adresse : A.S.A ARVERNE, 9 Avenue de la République

15400 RIOM -ès-MONTAGNES

Téléphone : 04 71 78 04 64 - 06 85 80 83 09

Fax : 04 71 78 19 38 - mail : [m-desmarie@wanadoo.fr](mailto:m-desmarie@wanadoo.fr)

Permanence du Rallye : Agence Immobilière PAYS GENTIANE IMMOBILIER 15400 RIOM -ès-MONTAGNES  
Lieu, date, horaire : le 21/04/2023 de 15h00 à 22h00 et le 22/04/2023 de 6h00 à 19h30

## Organisateur technique

---

A.S.A. ARVERNE représentée par Michel DESMARIE  
Adresse : 2 Impasse du Lieutenant Basset 15400 RIOM -ès- MONTAGNES

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la F.F.S.A.**

### 1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs : Président : Serge RIBIERE licence 17515  
Membres : Etienne GARDETTE licence 8272 – Eliane RENON licence 59187

Directeur de Course : Thierry DUPECHER licence 3564  
Directeur de Course Adjoint : Josy MARTIN licence 75  
Directeur de Course Adjoint : Pierre MASDIEU licence 163437

Directeur de Course Spéciale : Alain BONNAUD licence 8481

Directeur de Course Tricolore : Michel DESMARIE licence 19848

C.S. Resp. surveillance des moyennes en temps réel : Patrick CRUANES licence 19927  
Commissaire chargé mise en place balises et transpondeurs : Stéphane DESSAUX licence 240529

C S. Responsable des vérifications administratives : Eliane RENON licence 57918

Médecin Chef : Dr Gilles ROCHE  
Médecin : Dr Thibault GEREMIE

Commissaires Techniques : Responsable : Serge PEGOLOTTI licence 6047 A  
Adjoint : Jean Claude DESNOUX licence 11176 A  
Adjoint : André BOIVIN licence 3572 B  
Adjoint : Jacques MONTJOTIN licence 8818 C

Chargé des relations avec les concurrents (CRAC) Catherine PASTOREK licence 15145  
(CRAC) Michel BLANC licence 20772

Chargé des relations avec la presse : Hervé SARDEENNE licence 136896

Chargé de la mise en place des moyens : Pierre PRIVAT licence 182967

Responsable des commissaires : Stéphane DESSAUX licence 240529

**1.1.1P.** La répartition des commissaires se fera de la façon suivante :

ES 1-2-3 et 4 : Nombre de postes de commissaires : 10  
Nombre de commissaires : 10  
1 Ambulance de catégorie B

### 1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye Régional du Pays Gentiane compte pour la Coupe de France des Rallyes 2023 **Coefficient 2** et pour le Challenge de la Ligue Régionale du Sport Automobile d'Auvergne.

### 1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu le: 21/04/2023 de 15h00 à 22h00 et le 22/04/2023 de 6h30 à 7h30 à Office de Tourisme Place Charles de Gaulle à Riom-ès-Montagnes.

Les vérifications techniques auront lieu le 21/04/2023 de 15h15 à 22h15 et le 22/04/2023 de 6h45 à 7h45 Place Charles de Gaulle à Riom-ès-Montagnes.

Les vérifications finales seront effectuées : le 22/04/2023 au Garage des Gentianes.

Adresse : Z.I du Sédour à Riom-ès-Montagnes

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC.

L'équipage devra présenter les combinaisons ignifugées homologuées, les casques homologués, les gants pour le pilote ainsi que tous les éléments de sécurité obligatoires en 2023, lors des vérifications techniques.

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au rallye régional du Pays Gentiane doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 11/04/2023 à minuit.

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à **80 voitures** maximum pour le rallye moderne.

**3.1.11.1P** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 295,00 € (chèque à établir à l'ordre de « A .S.A .ARVERNE »)
- sans la publicité facultative des organisateurs : 590,00 € (x 2)

*-Equipage licencié à l'ASA ARVERNE : 150,00€ - un seul des deux : engagement ramené à 200,00€.*

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement (Les chèques ne seront pas encaissés avant le mardi suivant le rallye).

*Tout dossier incomplet sera mis en liste d'attente.*

### 3.3P. ORDRE DES DEPARTS

**Série 3 : Pilotes prioritaires FFSA** (priorité A)

**Série 4 : Pilotes désignés comme performants** par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents ( limités à une dizaine environ).

**Série 5 : R5/Rally2, Rally2 Kit, A7S, RGT/FRGT, GT+, GT10, GT9, Rally3, A7K, F215, F214, A8, N4, R4, Rally4 , R3, AK6, R2, F213, A7, N3, A6,Rally5, R2J,FR2 , A5K, F212, A5, R1, N2, N1 et N2 Série.**

Conforme au règlement standard des rallyes F.F.S.A. 2023.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

### 4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée dans le parc réservé à celle-ci et situé Place du Monument, (Parc situé après le parc de regroupement) 15400 RIOM ES MONTAGNES.

Un seul véhicule d'assistance sera autorisé. 2 Bâches de protection et extincteur 5 kg obligatoire.

Toute assistance est interdite en dehors du parc réservé à celle-ci.

*Les dépanneuses dans les spéciales servent uniquement à enlever les véhicules gênant le bon déroulement du rallye. Tout autre dépannage sera facturé après entente avec le dépanneur.*

## ARTICLE 5P.IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

### 5.1P. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard FFSA.

### 5.2P. PUBLICITE

Les publicités collectives et facultatives seront publiées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye du Pays Gentiane représente un parcours de 116,40 kms.

Il est divisé en 4 sections.

Il comporte 4 épreuves spéciales d'une longueur totale de 40,00 kms.

Les épreuves spéciales sont ES 1 - 2 - 3 et 4 « Pont de la Rodde » (10,00 kms).

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

#### **6.2P. RECONNAISSANCES**

Conforme au règlement standard FFSA.

**6.2.6P.** Les reconnaissances auront lieu les 21/04/2023 de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 et le 22/04/2023 de 6h00 à 7h30 avec obligation d'apposer sur le pare-brise l'autocollant fourni par l'organisateur. Les concurrents seront priés de respecter le code de la route et les habitants des villages traversés.

**Nota : 3 passages maximum. Des contrôles seront effectués.**

*Nous vous informons que le jour du rallye, les « cordes » pourront être matérialisées par de la rubalise, du treillis et ou des piquets selon les cas.*

### **ARTICLE 7. DEROULEMENT DU RALLYE**

#### **7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES**

**7.2.11P.** Les signes distinctifs des Commissaires sont : - Commissaire de route : chasuble orange  
- Chef de poste : chasuble orange barrée

### **ARTICLE 8P. RECLAMATION – APPEL**

Conforme au règlement standard FFSA

### **ARTICLE 9P. CLASSEMENTS**

Conforme au règlement standard FFSA

### **ARTICLE 10P. PRIX**

#### **Prix en espèces**

Scratch : 1er : 300€ 2ème : 250€ - 3ème : 150€- 4ème : 100€

Groupe : 1er : 150€ si 10 partants ou plus  
2ème : 100€ si plus de 15 partants

Classe : 1er : 295€ si 10 partants ou plus  
1er : 150€ si 5 à 10 partants  
1er : 80€ si plus de 3 partants

2ème : 150€ si plus de 12 partants  
3ème : 80€ si plus de 15 partants

Classes confondues pour la remise des prix : R5/Rally2-Rally2Kit, RGT/FRGT-GT+, Rally3-R3-N3, R2J-R2, N2-N2 Série, A5-AK5, A6-AK6 et A7-AK7-A7S

Féminin : 300€ si plus de 3 partants

**Coupes** : 30 coupes distribuables (Les coupes du groupe et de la classe ne sont pas cumulables).  
Deux commissaires seront récompensés.